

[Extrait de *Folia Electronica Classica*, t. 24, juillet-décembre 2012]

<<http://bcs.fltr.ucl.ac.be/FE/24/TM24.html>>

Numa Marcius.

Aux origines légendaires du pontificat

par

Emmanuel VAN ELVERDINGHE

Étudiant de Maîtrise en langues et littératures classiques
Université Catholique de Louvain

<Emmanuel.Van.Elverdinghe@gmail.com>

Sommaire. *Le présent article est la version retouchée d'un travail réalisé cette année à l'Université Catholique de Louvain, dans le cadre du cours de « Questions de littérature latine » assuré par le Prof. Alain Meurant. Nous y offrons une analyse des sources, tant latines que grecques, évoquant le méconnu Numa Marcius, dont Tite-Live écrit qu'il fut le premier pontife. Au terme de la confrontation et de l'interprétation de ces textes, un éclairage sera jeté sur le statut de ce personnage comme produit de la tradition historiographique romaine au sujet de la période royale.*

Bruxelles, décembre 2012

Numa Marcius dans les sources

Mentions explicites

Dans l'Antiquité latine, le nom de Numa Marcius n'est cité qu'à deux reprises. La première occurrence apparaît chez Tite-Live (I, 20, 5)¹ : Numa Marcius y est mentionné en tant que « fils de Marcus², l'un des Pères »³ et premier pontife, nommé par Numa Pompilius qui le pourvoit de toutes les instructions nécessaires à cette nouvelle charge.

Le second auteur à citer Numa Marcius est Tacite, lorsque dans ses *Annales* (VI, 11, 1), il retrace l'historique de la fonction de préfet de la Ville. Il mentionne alors trois titulaires de cette charge à l'époque royale (respectivement sous Romulus, Tullus Hostilius et Tarquin le Superbe) et fait de Numa Marcius le préfet de la Ville⁴ institué par Tullus Hostilius.

Il nous faut toutefois encore faire mention de Plutarque : au cours sa vie de Numa est évoqué à plusieurs reprises un Marcius qui est non seulement présent lorsqu'une délégation romaine vient offrir la royauté à Numa (5, 4), mais plus encore, après le refus initial de Numa, le presse d'accepter cette proposition (6, 1-4). Ce Marcius, dont le prénom n'est pas donné, est alors désigné comme un des parents de Numa (5, 4 : τῶν συγγενῶν ἐνόζ) et, les deux fois, accompagné du père de Numa ; c'est d'ailleurs à deux qu'ils parlent pour convaincre le futur roi. Enfin, et c'est sans doute là le plus important, Plutarque consacre tout un chapitre (21) à la descendance

¹ Les principaux textes qui seront travaillés au long de cette étude ont été reproduits en annexe.

² La forme de génitif *Marci* étant ambiguë, certains écrivent « Marcius ».

³ Les textes et traductions cités le sont d'après les éditions référencées dans la bibliographie.

⁴ Plus exactement un mandataire *qui ius redderet ac subitis mederetur*. On ne peut certainement pas encore parler de préfet de la Ville *stricto sensu*.

de Numa. Si la question semble controversée dans les sources que Plutarque utilise⁵, toutes convergent néanmoins, nous dit-il, pour affirmer que Numa eut une fille nommée Pompilia, qui fut donnée en mariage au fils, appelé lui aussi Marcius, du Marcius dont il a été question plus tôt. Au sujet de celui-ci, Plutarque ajoute ici qu'il était sabin – ce qu'on pouvait déjà inférer des chapitres 5 et 6 – et qu'ayant suivi Numa à Rome, il devint sénateur ; puis, « après la mort de Numa, il entra en compétition avec Hostilius pour la royauté et, vaincu par lui, se laissa mourir de désespoir » (21, 5). Du Marcius époux de Pompilia, Plutarque nous dit qu'il resta à Rome et engendra Ancus Marcius, qui avait cinq ans à la mort de Numa.

Mentions implicites

Le nom de Numa Marcius ne semble pas être relayé davantage par nos auteurs ; ailleurs, chez ceux-ci ou d'autres, il est simplement fait allusion à ce personnage, toujours pour signaler l'ascendance royale d'Ancus Marcius. Ainsi Tite-Live (I, 32, 1), Cicéron (*rep.* II, 33), Denys d'Halicarnasse (*ant. Rom.* II, 76, 5 et III, 35, 3), Plutarque (*Num.*, 9, 7 et *Coriol.*, 1, 1) témoignent-ils tous qu'Ancus Marcius est issu de la fille de Numa Pompilius, ce qui suppose que son mari ait porté le nom de Marcius. Ce nom, la tradition postérieure (*cf.* ps.-Aur. Vict. *uir. ill.*, 5 ; Eutr. I, 5 etc.), toujours plus concise, ne l'a pas retenu.

Bilan du dossier

Le rôle joué par Numa Marcius dans l'histoire royale de Rome semble donc minime : il est éclipsé par la figure de son épouse, qui marque les débuts d'une transmission dynastique du pouvoir et d'une certaine prépondérance des femmes,

⁵ Les uns prétendent que Numa eut une fille, Pompilia, et quatre fils, les autres qu'il eut seulement Pompilia – et encore y a-t-il désaccord sur l'identité de sa mère. Denys d'Halicarnasse déjà (*ant. Rom.* II, 76, 5) est confronté à des sources divergentes ; Plutarque ne détaille pas ses sources, mais par Denys nous savons que Gn. Gellius défendait la version selon laquelle Numa n'aurait eu d'autre enfant que Pompilia, en quoi il s'opposait à la majorité des historiens (*οἱ πλείονες*).

éléments clairement perceptibles durant la période des rois étrusques. Mais résumons dans le tableau suivant les informations que nous avons pu collecter jusqu'à présent sur Numa lui-même.

Témoin	Liv.	Tac.	Plut.	Plut.
Nom	Numa Marcius	Numa Marcius	Marcius ₁	Marcius ₂
Patrie			Sabin.	Habite Rome.
Parenté	Fils du patri- cien Marcus.		Parent de Numa Pompilius. Père de Marcius ₂ .	Fils de Marcius ₁ . Mari de Pompilia. Père d'Ancus Mar- cius.
Fonction publique	Grand pontife sous Numa Pompilius.	Préfet de la Ville sous Tullus Hosti- lius.	Sénateur sous Numa.	
Autres détails			Exhorte Numa à accepter la royauté. Concurrent malheu- reux de Tullus Hos- tilius pour le trône.	Cinq ans à la mort de Numa Pompi- lius.

Malheureusement, les données fournies par chaque auteur ne se recoupent pas ; bien plus, les incohérences sont manifestes. Les questions suivantes se trouvent ainsi en suspens : 1) auquel des deux Marcius mentionnés par Plutarque identifier Numa Marcius ? ; 2) quelle fut sa position par rapport à Tullus Hostilius ? ; 3) quelle(s) fonction(s) a-t-il occupée(s) ?

État des recherches

Des théories variées

Avant de tenter de répondre à ses questions, un coup d'œil dans la littérature scientifique semble bienvenu. Même bref, il nous révèle que le problème est assez controversé, avec autant de solutions, ou presque, que de savants. Pour les uns, c'est une falsification complète : par exemple, J. M. Nap⁶ pense que la généalogie faisant d'un Marcus, gendre de Numa, le père du roi Ancus, a été fabriquée de toutes pièces aux alentours de la seconde guerre punique pour asseoir la position de Marcus Marcus, premier *rex sacrorum* plébéien, mort en 210. D'autres, comme E. Peruzzi⁷, ne doutent pas de la réalité historique du personnage et tentent de le replacer dans le cadre historique des débuts de la royauté. Un dernier point de vue enfin, défendu par A. Storchi Marino⁸, semble plus nuancé et reposer sur des bases plus solides.

Alors que Nap, dont le livre voulait prouver que la quasi-totalité des récits sur les origines de Rome remontaient aux alentours de 225, lançait froidement sa théorie d'une falsification intégrale, sans la détailler ni se donner la peine de l'étayer, Storchi Marino, qui penche elle aussi pour une reconstruction de l'histoire, s'emploie à investiguer la question et à la recadrer dans un contexte historiographique plausible. Voici en résumé ce qu'elle propose.

Numa Marcus et l'historiographie romaine

Le grand pontife Numa Marcus serait, selon elle, un produit de la reconstruction historique opérée par les grandes familles de Rome au travers de

⁶ Jacobus Matthijs NAP, *Die Römische Republik um das J. 225 v. Chr. Ihre damalige Politik, Gesetze und Legenden*, Leyde, A. W. Sijthoff's Uitgeversmaatschappij, 1935 : p. 105.

⁷ Emilio PERUZZI, *Origini di Roma. II. Le lettere*, Bologne, Pàtron Editore, 1973 : pp. 156-163.

⁸ Alfredina STORCHI MARINO, « C. Marcio Censorino, la lotta politica intorno al pontificato e la formazione della tradizione liviana su Numa », dans *A.I.O.N. - Sez. Archeologia e storia antica*, XIV, 1992, pp. 105-147 : pp. 111-117.

généalogies « légendaires », rapportées par les annalistes. Tite-Live aurait relayé cette version-là de la tradition, contrairement à Plutarque, par exemple. Les Marcii auraient ainsi cherché à asseoir une certaine légitimité en accolant leur gentilice au nom du roi Ancus ; puis, remontant plus loin, ils auraient voulu associer de près un ancêtre nommé Marcius au roi Numa : on retrouve déjà des traces de cette tradition chez Plutarque, dans le fait qu'un Marcius est présenté comme un parent de Numa. La version rapportée par Tite-Live (et Tacite) va encore plus loin dans ce sens, en donnant à ce Marcius le prénom de Numa. Reculer ainsi l'illustre ascendance des Marcii pouvait en retour dévaloriser la position des autres familles qui, à Rome, se prétendaient issues en lignée masculine de Numa. Enfin, cette généalogie a l'avantage d'établir un lien ancien entre les Marcii et le pontificat.

Nous sommes donc en présence d'une tradition « marcienne »⁹, qui a influencé en plusieurs endroits l'historiographie romaine, et dont Storchi Marino lie l'origine à une entreprise de propagande menée par C. Marcius Rutilus Censorinus¹⁰. Ce personnage, censeur en 294, fut, avant cela, consul en 310, puis nommé augure et grand pontife en 300, concurremment à la *lex Ogulnia*, qui ouvrit ces magistratures à la plèbe.

Concilier les sources

Nous nous trouvons donc en face d'un problème plus complexe qu'il ne pourrait y paraître. Pour tenter d'y voir clair dans les témoignages que nous avons recensés, nous ferons abstraction du prénom de Numa, de toute évidence fictif.

⁹ Sur le dossier des Marcii dans la reconstruction de l'histoire primitive de Rome, *cf. id.* p. 114, n. 42 et les renvois bibliographiques mentionnés là.

¹⁰ *id.*, pp. 122-126.

Les deux Marcius

Commençons par résoudre le problème le plus simple, c'est-à-dire celui de l'identification des deux Marcius dont parle Plutarque. Pour reprendre la désignation que nous leur avons assignée, c'est Marcius₁ qui s'impose comme le Numa Marcius de Tite-Live, pour de simples raisons logiques et chronologiques : il y a une connexion claire de ces deux « avatars » avec Numa Pompilius. Reste alors Marcius₂, qui pour des raisons semblables s'identifie plutôt au Numa Marcius de Tacite. Plutarque nous dit en effet que Marcius₂ est resté à Rome malgré le suicide de son père, qui avait prétendu au trône face à Tullius Hostilius ; or il n'est pas illogique de penser que le fils d'un personnage important occupe lui aussi une fonction importante, telle que celle de préfet de la Ville, que Tacite attribue à « son » Numa Marcius. La situation s'éclaircit quelque peu :

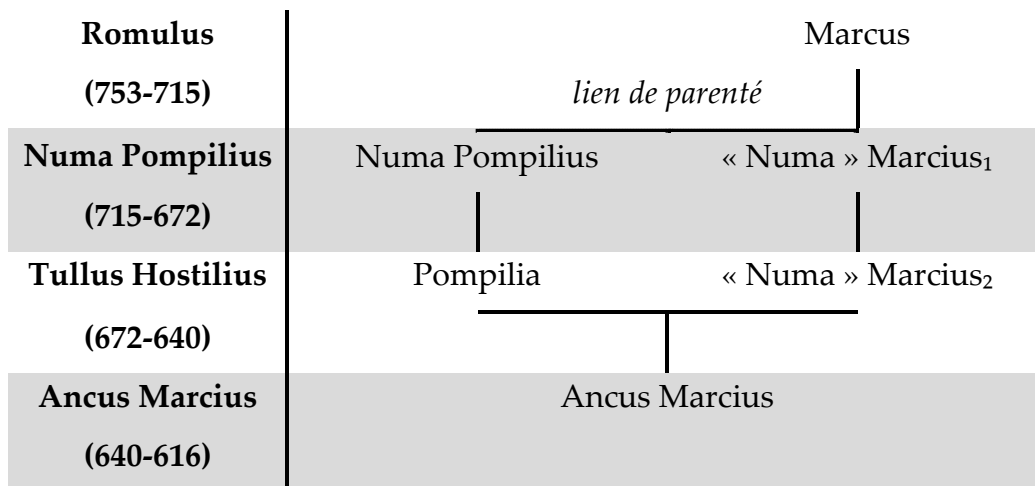
Personnage	Marcus₁	Marcus₂
Témoins	Liv. ; Plut.	Tac. ; Plut.
Patrie	Sabin.	Habite Rome.
Parenté	Fils du patricien Marcus. Parent de Numa Pompilius. Père de Marcus ₂ .	Fils de Marcus ₁ . Mari de Pompilia. Père d'Ancus Marcus.
Fonction publique	Grand pontife et sénateur sous Numa Pompilius.	Préfet de la Ville sous Tullus Hostilius.
Autres détails	Exhorte Numa à accepter la royauté. Concurrent malheureux de Tullus Hostilius pour le trône.	Cinq ans à la mort de Numa Pompilius.

Généalogie

La tradition historiographique romaine – Plutarque, comme il le dit lui-même (*Num.*, 21), se base sur plusieurs annalistes – semble donc avoir retenu un (Numa)

Marcus père, qui aurait vécu à l'époque de Numa Pompilius et serait décédé peu après, et un (Numa) Marcus fils, tout jeune encore à la mort de son père, qui aurait tenu un rôle sous Tullus Hostilius. Un lien est ainsi établi entre Numa Pompilius et Ancus Marcius.

Nous aurions affaire ici à une famille d'origine sabine, qui aurait émigré à Rome en même temps que le roi nouvellement élu Numa Pompilius. Cette famille se présente en « strates » généalogiques qui coïncident avec les règnes des quatre premiers souverains de Rome ; en voici un arbre généalogique sommaire.



Rôles politiques

Enfin, les incohérences constatées quant au rôle politique de Marcus et quant à sa position par rapport à Tullus Hostilius se trouvent résolues dès lors que l'on a correctement restitué cette généalogie familiale. Marcius₁ aura été, selon cette tradition, sénateur puis pontife, tandis que Marcius₂ aura été « préfet de la Ville ». Marcius₁ aura prétendu au trône puis, devant son échec, se sera donné la mort, tandis que Marcius₂ aura participé au gouvernement de Tullus Hostilius ; enfin, « Marcius₃ », c'est-à-dire Ancus Marcius, aura réussi à s'emparer de la royauté.

À ce dernier sujet, notons le témoignage de Denys d'Halicarnasse (*ant. Rom.* III, 35, 2-6) qui rapporte, sans y croire cependant, que selon certains, Ancus lui-même aurait assassiné Tullus et sa famille, avant de bouter le feu à sa maison. Les motifs de son action auraient été la rancune de se voir réduit à un *ιδιώτης* alors qu'il était *ἐκ βασιλείου γένους πεφυκώς*, et la peur de voir les enfants de Tullus monter sur le trône. Au-delà de la question de savoir combien vraisemblable est ce récit, on constate que, dans ces traditions, les Marcii de cette époque constituaient une *gens* politiquement importante et même en conflit avec le roi Tullus Hostilius.

Des témoignages plus anciens

Parmi les sources des passages que nous analysons ici, les annalistes occupent sans nul doute une place primordiale ; toutefois, peu de noms nous sont conservés. Plutarque (*Num.*, 21, 7) cite ainsi L. Calpurnius Piso Frugi Censorinus (2^e moitié du II^e siècle) et, de façon plus générale, « les historiens » (*Num.*, 21, 1) ; Denys d'Halicarnasse (*ant. Rom.* II, 76, 5), quant à lui, cite nommément Gn. Gellius (vers 150), pour le distinguer de *οἱ πλείους*, sans autre précision.

Par ailleurs, Storchi Marino¹¹ propose de voir en la précision *Μαρκίου τῶν συγγενῶν ἐνός* de Plutarque (*Num.*, 5, 4) la trace d'un annaliste, par rapport à Denys qui, dans les mêmes circonstances (*ant. Rom.* II, 60, 1), ne donne aucun nom. Enfin, quant aux sources de Tite-Live, nous en sommes réduits à des suppositions, qu'il serait laborieux de rapporter ici ; on trouvera un aperçu de la question dans l'article de Storchi Marino¹². Notons encore que la formule *Numa Marcus Marci filius* fait à Peruzzi¹³ l'impression (*sic*) d'être issue des *Annales maximi*, impression qui toutefois

¹¹ *op. cit.*, p. 113, n. 37.

¹² *id.*, pp. 143-145.

¹³ *op. cit.*, p. 156.

doit être maniée avec précaution, à partir du moment où l'on considère ce personnage comme fictif.

À l'appui de l'idée d'une intervention marcienne dans la tradition historique romaine, on trouve encore plusieurs monnaies, battues par la *gens Marcia*, qui présentent le double portrait d'Ancus Marcius et de Numa Pompilius¹⁴ ; nous en présentons un exemple en annexe, battu en 88 a.C.n. par C. Marcius Censorinus.

La question du premier pontife

Apport des sources

Si Tite-Live (I, 20, 5) mentionne Numa Marcius comme premier *pontifex*, à qui Numa Pompilius *sacra omnia exscripta exsignataque attribuit*¹⁵, il est bien le seul à parler ainsi. Nous avons vu que le témoignage de Tacite, qui fait de Numa Marcius non un pontife, mais une sorte de prototype du préfet de la Ville, pouvait raisonnablement être appliqué à son fils (Marcius₂) et donc ne constituait pas nécessairement un problème – même si, bien sûr, aucune certitude n'est possible.

Cependant, Plutarque (*Num.*, 9, 1) attribue la première charge pontificale au roi Numa Pompilius lui-même¹⁶. Plus tardivement, Servius (*ad Aen.* III, 80) et Zosime (IV, 36) rapportent en des termes très proches l'un de l'autre que le premier pontife fut Numa, en suite de quoi la charge passa de roi en roi. Enfin, Cicéron (*rep.* II, 14) rapporte que Numa créa le collège en choisissant cinq pontifes, sans autre précision

¹⁴ Cf. Arnaud SUSPÈNE, « Rois de Rome et rois étrangers. Sur les monnaies de la république romaine », dans *Revue de la Bibliothèque Nationale de France*, n° 33, 2009/3, pp. 82-89 ; pp. 82-85.

¹⁵ Sur cette expression, cf. STORCHI MARINO, *op. cit.*, p. 111 et PERUZZI, *op. cit.*, pp. 155-173.

¹⁶ Nous ne voyons pas ce qui a poussé Storch Marino (p. 116, n. 50) à croire que le Cornelius dont parle Plut. *quaest. Rom.*, 264d, eût pu être considéré par Varron comme le premier pontife ; l'histoire se passe d'ailleurs sous Servius Tullius, non sous un Tarquin comme elle le prétend.

sur leur identité. Quant à Denys d'Halicarnasse (*ant. Rom.* II, 73, 1), il ne donne aucune indication ni sur le nombre, ni sur la personne des premiers pontifes.

Analyse critique

Il nous semble donc probable que la reconstruction historique effectuée par la *gens Marcia* ait remodelé la tradition qui voulait que Numa Pompilius ait lui-même été le premier grand pontife. Ce titre, dont l'existence à une époque aussi reculée est hypothétique, mais qui cadre bien avec la fonction religieuse dévolue au deuxième roi de Rome, aurait en quelque sorte été ravi par la tradition familiale des Marcii, transfert d'autant plus facile que le *praenomen* des deux récipiendaires du titre était identique. Les implications et motifs précis de la manipulation opérée ici semblent viser à mettre en valeur la fonction pontificale, à une époque où elle est sujette à certaines transformations (nous avons évoqué la *lex Ogulnia*) ; toutefois, la question est difficile et dépasse largement le cadre de ce travail, c'est pourquoi nous renverrons – encore une fois – le lecteur aux analyses et propositions de Storchi Marino¹⁷.

Conclusion

À travers le « Numa Marcius » de Tite-Live, nous pouvons apercevoir une tradition historiographique bien plus développée, sur laquelle seule la confrontation des sources permet de jeter un éclairage, faible certes, mais possible. Il semble qu'à partir d'Ancus Marcius, les Marcii aient cherché à s'établir une connexion avec le roi Numa Pompilius en produisant deux ascendants nommés Marcius. Le premier a été placé sous Tullus Hostilius et la charge de préfet de la Ville lui a été rattachée. Le second fut fait sabin et parent de Numa Pompilius ; la tradition lui a conféré un rôle

¹⁷ *op. cit.*, pp. 135-138.

influent auprès du roi. Pour l'attacher d'encore plus près à ce dernier, on lui aura donné le prénom de Numa ; sans doute Tacite confond-il les deux personnages, prêtant à Marcius₂ le prénom de Marcius₁, le plus important des deux. C'est cette communauté de prénoms qui a dû, en retour, permettre par la suite le glissement de la charge pontificale de Numa Pompilius vers Numa Marcius. Enfin, la généalogie est complétée par un « ancêtre éponyme », un certain Marcus, qu'on compte au nombre des Pères.

Tite-Live, Plutarque, Tacite et Denys reflètent donc tous les quatre une même tradition, dans un état différent cependant. Cette tradition semble s'être formée au tournant des IV^e et III^e siècles pour asseoir la position d'une famille à cheval entre plèbe et patriciat, la *gens Marcia*. La naissance, la transmission, le développement et la diffusion de ces récits se sont plus que probablement produits dans le cadre des *funebres laudationes* et des *carmina conuiuialia*¹⁸ ; ils auront été relayés ensuite par les Marcii et par les annalistes avant d'aboutir dans une version rétrécie, déformée, normalisée chez les historiens que nous connaissons. Nous ne saurons jamais avec certitude si un personnage du nom de Numa Marcius a réellement existé ou non ; dans les traditions orales en tout cas, dans les généalogies et l'esprit des Marcii, il a indubitablement vécu une vie propre, dont on peut s'essayer à la reconstitution de quelques fragments.

¹⁸ Cf. notamment Timothy Peter WISEMAN, « Legendary Genealogies in Late-Republican Rome », dans *Greece & Rome. Second Series*, Volume 21, Number 2, octobre 1974, pp. 153-164.

Annexe : sources étudiées

LIV. I, 20, 5

[Numa Pompilius] Pontificem deinde Numam Marcium Marci filium ex patribus legit eique sacra omnia exscripta exsignataque attribuit, quibus diebus, ad quae templa sacra fierent, atque unde in eos sumptus pecunia erogaretur.

LIV. I, 32, 1 partim

Numae Pompili regis nepos filia ortus Ancus Marcius erat.

CIC. rep. II, 14 partim

Idemque Pompilius et auspiciis maioribus inuentis ad pristinum numerum duo augures addidit, et sacris e principum numero pontifices quinque praefecit, et animos propositis legibus his quas in monumentis habemus ardentis consuetudine et cupiditate bellandi religionum caerimoniis mitigavit, adiunxitque praeterea flamines Salios uirginesque Vestales, omnisque partis religionis statuit sanctissime.

CIC. rep. II, 33 partim

Post eum [= Tullum Hostilium] Numae Pompili nepos ex filia rex a populo est Ancus Marcius constitutus itemque de imperio suo legem curiatam tulit.

TAC. ann. VI, 11, 1

Namque antea, profectis domo regibus ac mox magistratibus, ne Vrbs sine imperio foret, in tempus deligebatur qui ius redderet ac subitis mederetur ; feruntque ab Romulo Dentrem Romulium, post ab Tullo Hostilio Numam Marcium et ab Tarquinio Superbo Spurium Lucretium impositos. Dein consules mandabant, duratque simulacrum quotiens ob Ferias Latinas praeficitur qui consulare munus usurpet.

PLVT. Num., 5, 4 partim

[Ο Νομάς] Ἐλεγεν οὖν τοῦ τε πατρὸς αὐτοῦ παρόντος καὶ Μαρκίου τῶν συγγενῶν ἑνὸς ὡς [...]

PLVT. Num., 6, 1-4

1 Τοιοῦτοις λογισμοῖς ἀφοσιωμένου τὴν βασιλείαν τοῦ ἀνδρός, οἱ τε Ῥωμαῖοι πᾶσαν ἐποιοῦντο σπουδὴν, ἀντιβολοῦντες καὶ δεόμενοι μὴ σφᾶς αὐθις εἰς στάσιν ἐμβαλεῖν καὶ πόλεμον ἐμφύλιον, οὐκ ὄντος ἑτέρου πρὸς ὃν ἀμφότεροι συννεύσουσιν αἱ στάσεις, ὃ τε πατὴρ καὶ ὁ Μάρκιος ἐκείνων μεταστάντων ἰδίᾳ προσκείμενοι τὸν Νομᾶν ἔπειθον δέχεσθαι μέγα καὶ θεῖον δῶρον. 2 « Εἰ δ' αὐτὸς οὔτε πλούτου δέη δι' αὐτάρκειαν, οὔτε δόξαν ἀρχῆς καὶ δυναστείας ἐζήλωκας, κρείσσονα τὴν ἀπ' ἀρετῆς ἔχων, ἀλλ' ὑπηρεσίαν γε θεοῦ τὸ βασιλεύειν ἠγούμενος, ὃς γε ἀνίστησι καὶ οὐκ ἐὰν κείσθαι καὶ ἀργεῖν τὴν ἐν σοὶ τοσαύτην δικαιοσύνην, μὴ φεῦγε μὴδ' ἀποδίδρασκε τὴν ἀρχὴν, ἀνδρὶ φρονίμῳ πράξεων καλῶν καὶ μεγάλων χάραν οὔσαν, ἐν ἧ καὶ θεραπείᾳ θεῶν μεγαλοπρεπεῖς εἰσι, καὶ πρὸς εὐσέβειαν ἀνθρώπων ἡμερώσεις, ῥᾶστα καὶ τάχιστα μετακοσμουμένων ὑπὸ τοῦ κρατοῦντος. 3 Οὗτοι καὶ Τάτιον ἔστερξαν ἔπηλυν ἠγεμόνα, καὶ τὴν Ῥωμύλου μνήμην ἀποθεοῦσι ταῖς τιμαῖς. Τίς δ' οἶδεν εἰ καὶ νικῶντι δῆμῳ πολέμου κόρος ἔσται, καὶ μεστοὶ θριάμβων καὶ λαφύρων γεγονότες, ἠγεμόνα πρᾶον καὶ Δίκης ἑταῖρον ἐπ' εὐνομίᾳ καὶ εἰρήνῃ ποθοῦσιν; 4 Εἰ δὲ δὴ καὶ παντάπασιν

ἀκρατῶς ἔχουσι καὶ μανικῶς πρὸς πόλεμον, ἄρ' οὐχὶ βέλτιον ἀλλαχόσε τὴν ὀρμὴν αὐτῶν τρέπειν διὰ χειρὸς ἔχοντα τὰς ἡνίας, τῇ δὲ πατρίδι καὶ παντὶ τῷ Σαβίνων ἔθνει σύνδεσμον εὐνοίας καὶ φιλίας πρὸς πόλιν ἀκμάζουσιν καὶ δυνατὴν γενέσθαι; »

PLVT. Num., 9, 1

Νομᾶ δὲ καὶ τὴν τῶν ἀρχιερέων, οὓς Ποντίφικας καλοῦσι, διάταξιν καὶ κατάστασιν ἀποδιδόασιν, καὶ φασιν αὐτὸν ἓνα τούτων τὸν πρῶτον γεγονέναι. Κεκλήσθαι δὲ τοὺς Ποντίφικας οἱ μὲν ὅτι τοὺς θεοὺς θεραπεύουσι δυνατοὺς καὶ κυρίους ἀπάντων ὄντας· ὁ γὰρ δυνατὸς ὑπὸ Ῥωμαίων ὀνομάζεται πότηνς.

PLVT. Num., 9, 7

Οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ τὴν ξυλίνην τῶν Νομᾶ χρόνων ἀπολείπεσθαι λέγουσιν, ὑπὸ Μαρκίου τοῦ Νομᾶ θυγατριδοῦ βασιλεύοντος ἀποτελεσθεῖσαν.

PLVT. Num., 21

1 Περὶ δὲ παίδων αὐτοῦ καὶ γάμων ἀντιλογίαι γεγόνασι τοῖς ἱστορικοῖς. Οἱ μὲν γὰρ οὔτε γάμον ἄλλον ἢ τὸν Τατίας λαβεῖν αὐτόν, οὔτε παιδὸς ἑτέρου γενέσθαι πατέρα πλὴν μιᾶς θυγατρὸς Πομπιλίας λέγουσιν· 2 οἱ δὲ πρὸς ταύτη τέσσαρας υἱοὺς ἀναγράφουσιν αὐτοῦ, Πόμπωνα, Πίνον, Κάλπον, Μάμερκον, ὧν ἕκαστον οἴκου διαδοχὴν καὶ γένους ἐντίμου καταλιπεῖν. 3 Εἶναι γὰρ ἀπὸ μὲν τοῦ Πόμπωνος τοὺς Πομπωνίους, ἀπὸ δὲ Πίνου τοὺς Πιναρίους, ἀπὸ δὲ Κάλπου τοὺς Καλπουρνίους, ἀπὸ δὲ Μαμέρκου τοὺς Μαμερκίους, οἷς διὰ τοῦτο καὶ Ρῆγας γενέσθαι παρωνύμιον, ὅπερ ἐστὶ βασιλέας. 4 Τρίτοι δ' εἰσὶν οἱ τούτων μὲν κατηγοροῦντες ὡς χαριζομένων τοῖς γένεσι καὶ προστιθέντων οὐκ ἀληθῆ στέμματα τῆς ἀπὸ Νομᾶ διαδοχῆς, τὴν δὲ Πομπιλίαν οὐκ ἐκ Τατίας γεγονέναι λέγοντες, ἀλλ' ἐξ ἑτέρας γυναικὸς ἣν ἤδη βασιλεύων ἔγημε, Λουκρητίας· πάντες δ' οὖν ὁμολογοῦσι τὴν Πομπιλίαν Μαρκίῳ γαμηθῆναι. 5 Παῖς δ' ἦν ὁ Μάρκιος ἐκείνου Μαρκίου τοῦ Νομᾶν παρορμησαντος ἐπὶ τὴν βασιλείαν· καὶ γὰρ συμμετώκησεν εἰς Ῥώμην αὐτῷ, καὶ τῆς συγκλήτου μετέσχε τιμώμενος, καὶ μετὰ τὴν Νομᾶ τελευταίην Ὀστίλιῳ περὶ τῆς βασιλείας εἰς ἀγῶνα καταστάς καὶ ἠττηθεὶς ἀπεκαρτέρησεν. 6 Ὁ δ' υἱὸς αὐτοῦ Μάρκιος ἔχων τὴν Πομπιλίαν κατέμεινεν ἐν Ῥώμῃ καὶ Μάρκιον Ἄγκον ἐγέννησεν, ὃς μετὰ Τύλλον Ὀστίλιον ἐβασίλευσε. 7 Τοῦτον, ὡς λέγεται, πενταετὴ καταλιπὼν ὁ Νομᾶς ἐτελεύτησεν, οὐ ταχέως οὐδ' αἰφνιδίῳ γενομένης αὐτῷ τῆς τελευτῆς, ἀλλὰ κατὰ μικρὸν ὑπὸ γήρωσ καὶ νόσου μαλακῆς ἀπομαραινόμενος, ὡς ἱστορήκε Πείσων. Ἐτελεύτησε δὲ χρόνον οὐ πολὺν τοῖς ὀγδοήκοντα προσβιώσας.

PLVT. Coriol., 1, 1 partim

Ὁ Μαρκίων οἶκος ἐν Ῥώμῃ τῶν πατρικίων πολλοὺς παρέσχεν ἐνδόξους ἄνδρας, ὧν καὶ Μάρκιος ἦν Ἄγκος ὁ Νομᾶ θυγατριδοῦς καὶ μετὰ Τύλλον Ὀστίλιον βασιλεὺς γενόμενος.

DION. HAL. ant. Rom. II, 76, 5 partim

[Νόμας Πομπίλιος] [...] γενεὰν δὲ καταλιπὼν, ὡς μὲν οἱ πλείους γράφουσιν, υἱοὺς τέτταρας καὶ θυγατέρα μίαν, ὧν ἔτι σώζεται τὰ γένη, ὡς δὲ Γέλλιος Γναῖος ἱστορεῖ θυγατέρα μόνην, ἐξ ἧς ἐγένετο Ἄγκος Μάρκιος ὁ τρίτος ἀπ' ἐκείνου γενόμενος Ῥωμαίων βασιλεὺς.

DION. HAL. *ant. Rom.* III, 35, 3

Τούτον [τὸν Μάρκιον] γὰρ ἐκ τῆς Νόμα Πομπιλίου θυγατρὸς γενόμενον ἄχθεσθαί τε ὅτι ἐκ βασιλείου γένους πεφυκῶς αὐτὸς ιδιώτης ἦν, καὶ γένος ἐπιτρεφόμενον ὄρωντα τῷ Τύλλῳ παντὸς μάλιστα ὑποπτεῦειν, εἴ τι πάθοι Τύλλος, εἰς τοὺς ἐκείνου παιδάς ἤξειν τὴν ἀρχήν.

SERV. *ad Aen.* III, 80 *partim*

REX ET SACERDOS maiorum enim haec erat consuetudo, ut rex esset etiam sacerdos, uel pontifex : unde hodieque imperatores pontifices dicimus.

ZOS. IV, 36, 1-3 *partim*

1 Ἄξιον δὲ τῶν ἱστορουμένων τι μὴ παραλιπεῖν τῆς παρουσίας ἀφηγήσεως οὐκ ἀλλότριον· ἐν τοῖς κατὰ τὴν Ῥώμην ἱερατικοῖς τέλεσιν ἔφερον οἱ ποντίφικες τὰ πρῶτα· [...] 3 Καὶ ἔτυχε τούτου Νομάς Πομπίλιος πρῶτος, καὶ πάντες ἐξῆς, οἱ τε λεγόμενοι ῥήγες καὶ μετ' ἐκείνους Ὀκταβιανός τε αὐτὸς καὶ οἱ μετ' ἐκείνους τὴν Ῥωμαίων διαδεξάμενοι μοναρχίαν· [...]

BNF, Monnaies, Médailles et Antiques, Ancien fonds n° 95

RRC 346/3 ; 4 ; Babelon Marcia 20.

Denier frappé en 88 a.C.n. par le *triumvir monetalis* C. Marcus Censorinus. Au droit, double portrait légendé de Numa Pompilius et Ancus Marcus.

Illustration tirée de SUSPÈNE, *op. cit.*, p. 82.



Bibliographie

Textes

- ◆ CICÉRON, *La République. Livres II-VI*. Éd. Esther BRÉGUET, CUF, 1980.
- ◆ DENYS D'HALICARNASSE, *Dionysi Halicarnasensis Antiquitatum Romanarum quae supersunt. Volumen primum*. Éd. Karl JACOBY, BT, 1885.
- ◆ DENYS D'HALICARNASSE, *The Roman Antiquities of Dionysius of Halicarnassus. II*. Éd. Earnest CARY et Edward SPELMAN, LCL, 1961
- ◆ DENYS D'HALICARNASSE, *Les Antiquités romaines. Livre III*. Éd. Jacques-Hubert SAUTEL, CUF, 1999.
- ◆ PLUTARQUE, *Vies. Tome I : Thésée-Romulus - Lycurgue-Numa*. Éd. Robert FLACELIÈRE, Émile CHAMBRY et Marcel JUNEUX, CUF, 1964, 2^e tirage revu et corrigé.
- ◆ PLUTARQUE, *Vies. Tome III : Périclès-Fabius Maximus - Alcibiade-Coriolan*. Éd. Robert FLACELIÈRE et Émile CHAMBRY, CUF, 1964.
- ◆ SERVIUS, *Servii grammatici qui feruntur in Vergilii Aeneidos libros I-III commentarii*. Éd. Georg THILO, BT, 1878.
- ◆ TACITE, *Annales. Livres IV-VI*. Éd. Pierre WUILLEUMIER, CUF, 1975.
- ◆ TITE-LIVE, *Histoire romaine. Tome I : livre I*. Éd. Jean BAYET et Gaston BAILLET, CUF, 1982, 12^e tirage revu et corrigé.
- ◆ TITE-LIVE, *Histoire romaine. Livres I à V. De la fondation de Rome à l'invasion gauloise*. Préface de Jacques HEURGON, traduction nouvelle, introduction, notes et dossier par Annette FLOBERT, Paris, 1995 (GF, 840).
- ◆ ZOSIME, *Histoire nouvelle. Tome II, 2^e partie : livre IV*. Éd. François PASCHOUD, CUF, 1979.

Études

- ◆ Hubert CANCIK e.a. (éd.), *Der Neue Pauly. Enzyklopädie der Antike*, Stuttgart / Weimar, J. B. Metzler, 1996-2003, 19 vol.
- ◆ Erich KOESTERMANN, *Cornelius Tacitus · Annalen. Band II · Buch 4-6*, Heidelberg, Carl Winter, Universitätsverlag, 1965 (Wissenschaftliche Kommentare zu Griechischen und Lateinischen Schriftstellern).
- ◆ Jacobus Matthijs NAP, *Die Römische Republik um das J. 225 v. Chr. Ihre damalige Politik, Gesetze und Legenden*, Leyde, A. W. Sijthoff's Uitgeversmaatschappij, 1935.
- ◆ R. M. OGILVIE, *A Commentary on Livy. Books 1-5*, Oxford, Clarendon Press, 1970 (réimp. de l'éd. de 1965 révisée).
- ◆ Emilio PERUZZI, *Origini di Roma. II. Le lettere*, Bologne, Pàtron Editore, 1973.
- ◆ Alfredina STORCHI MARINO, « C. Marcio Censorino, la lotta politica intorno al pontificato e la formazione della tradizione liviana su Numa », dans *A.I.O.N. - Sez. Archeologia e storia antica*, XIV, 1992, pp. 105-147.
- ◆ Arnaud SUSPÈNE, « Rois de Rome et rois étrangers. Sur les monnaies de la république romaine », dans *Revue de la Bibliothèque Nationale de France*, n° 33, 2009/3, pp. 82-89.
- ◆ Timothy Peter WISEMAN, « Legendary Genealogies in Late-Republican Rome », dans *Greece & Rome. Second Series*, Volume 21, Number 2, octobre 1974, pp. 153-164.
- ◆ Georg WISSOWA, Wilhelm KROLL, Karl MITTELHAUS e.a. (éd.), *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, Stuttgart / Munich, J. B. Metzler, 1893-1980, 84 vol.